Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 029-212903025-20260605-DELIB_2026_75-DE

MAIRIE DE PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage
29 mai 2026

L'An deux mille vingt six
Le 5 juin à 18h00
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Madame Mary Coxall-Philippe Maire

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	23
Votants	27

Etaient présents :
Mary COXALL-PHILIPPE, Gilles MORVAN, Céline HOUBERDON, Matthieu APPLINCOURT, Pauline PERROT, Mickael POITOU, Gourhant LE GAC, Karine PICHON, Vincent BROUARD, Sonia OLU, Olivier MORVAN, Fanny GALLAND, Maryline LE GRAET, Arnaud PIRIOU, Stéphane LOUVERGNEAUX, Marianne SICARD, Dominique DUJARDIN, Véronique TANGUY-CHATAL, Maxime FASTREZ-PIRIOU, Myriam Hélias, Flavie MORVAN, Pascal PRIGENT, Cécile CORMERY-RUCKLIN, Patrick DURVICQ, Ludovic RAULLIN, Magali DREZEN, Valérie BERVIL.

Absents excusés :

- Mickaël POITOU a donné procuration à Céline HOUBERDON
- Patrick DURVICQ a donné procuration à Pascal PRIGENT
- Flavie MORVAN a donné procuration à Gilles MORVAN
- Maxime FASTREZ-PIRIOU a donné procuration à Gourhant LE GAC

Secrétaire de séance : Céline HOUBERDON a été élu Secrétaire de séance.

DCM 2026-75

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

Adaptation des horaires des Services Techniques dans la cadre du plan canicule

Dans le cadre des épisodes de fortes chaleurs et conformément aux obligations de prévention en matière de santé et de sécurité au travail, la collectivité souhaite formaliser un dispositif d'adaptation des horaires de travail applicable aux agents des Services Techniques lors du déclenchement d'une vigilance météorologique orange « canicule » par les services préfectoraux.
Les travaux exercés par les agents des Services Techniques impliquent une exposition importante aux fortes températures, notamment lors des interventions extérieures et des travaux physiques. Il apparaît donc nécessaire d'adapter l'organisation du travail afin de limiter les risques liés à la chaleur tout en garantissant la continuité du service public.

Modalités proposées :
En cas de déclenchement d'une vigilance orange « canicule » par la Préfecture, les modalités suivantes seraient mises en œuvre :

- Horaires de travail : 7h15 – 14h15 ;
- Pause méridienne obligatoire de 30 minutes : 11h15 – 11h45 ;
- Information des agents : dès l'annonce officielle de la vigilance préfectorale, généralement la veille ;
- Organisation collective du service : l'ensemble des Services Techniques fonctionnera comme une unité collective et polyvalente ;
- Priorisation des travaux physiques sur la matinée et adaptation des missions à partir de 11h ;
- Adaptation des astreintes en conséquence ;
- Les heures non effectuées du fait de cette organisation exceptionnelle, estimées à 1h30 par jour, feront l'objet d'une récupération ultérieure par les agents selon les modalités définies par l'autorité territoriale.

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 029-212903025-20260605-DELIB_2026_75-DE

Après avis favorable du CST du 27 mai 2026 le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la mise en place de ce dispositif d'aménagement exceptionnel du temps de travail applicable aux Services Techniques en période de vigilance orange canicule.

Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h, le 5 juin 2026

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Céline HOUBERDON

Le Maire,

Mary COXALL-PHILIPPE

MAIRIE DE PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERCH 29590